



FICHE D'INSCRIPTION

Pole dance – Cerceau Aérien

76 rue Lamartine 69400 Villefranche sur Saône

www.flyinpole.fr – ingrid@flyinpole.fr

06 14 09 19 38

Nom : _____

Prénom : _____

Date de Naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Facebook : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et numéro) :

Pass 1 cours Pole / semaine : définir jour – créneau	700 €
Pass 2 cours Pole / semaine : définir jour – créneau – activité	1 220 €
Pass 1 cours Cerceau Aérien / semaine : définir jour – créneau – activité	620 €

« Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école »

Règlement par chèque (ordre Ingrid Vautrelle), espèces ou virement

Date :

Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE FLYINPOLE

Ce règlement a pour but de garantir la sécurité, le bon fonctionnement et la convivialité des cours dispensés à l'école Flyinpole. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 1 – CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

1.1 Le pass est **nominal, non échangeable, non reportable et non remboursable**, y compris en cas de maladie, grossesse, blessure ou mutation professionnelle.

1.2 Avant de participer à un cours, chaque élève doit obligatoirement fournir :

- La **fiche d'inscription** dûment remplie et signée,
- Une **attestation d'assurance responsabilité civile** en cours de validité,
- Un **certificat médical** de moins de trois mois mentionnant l'**aptitude à la pratique des disciplines acrobatiques et aériennes** (pole dance, cerceau, etc.).

1.3 Les personnes **blessées, enceintes** ou présentant une **contre-indication médicale** ne sont **pas autorisées** à suivre les cours.

1.4 Flyinpole décline toute responsabilité en cas d'accident lié à une **déclaration inexacte ou incomplète de l'état de santé** de l'élève.

1.5 Pour des raisons de sécurité et d'hygiène :

- Les **bijoux et piercings** doivent être retirés avant le début du cours.
- Il est strictement interdit d'appliquer des **produits gras** (crèmes, huiles, gommages) dans les **24 heures précédant un cours**.

1.6 Une **tenue adaptée** est obligatoire : short, brassière ou débardeur, serviette, bouteille d'eau.

ARTICLE 2 – ACCES AUX COURS ET VALIDITE DES PRESTATIONS

2.1 Les élèves doivent arriver **entre 5 et 10 minutes avant le début du cours**. En cas de **retard**, le professeur se réserve le droit de refuser l'accès. **Au-delà de 15 minutes**, l'élève ne sera **pas admis** pour des raisons de sécurité.

2.2 L'élève doit participer à **un cours correspondant à son niveau** (débutant, intermédiaire, tous niveaux, confirmé). Le professeur peut exceptionnellement autoriser un changement de niveau.



2.3 Aucun remboursement ou report ne sera effectué en cas d'absence ou de retard de l'élève.

2.4 Les bons cadeaux sont valables **6 mois** à compter de leur date d'achat. Ils ne sont **ni échangeables, ni remboursables**.

2.5 Pour les événements de type **EVJF, anniversaires ou stages**, toute place non annulée **au moins 7 jours avant** sera **due en totalité**.

2.6 Un **acompte de 50%** est demandé **un mois avant la prestation** ; il n'est **pas remboursable** en cas d'annulation.

2.7 La direction se réserve le droit d'**annuler un cours si le nombre de participants est inférieur à 4**.

2.8 En cas d'absence d'un professeur non remplacé, les élèves seront informés **dans les meilleurs délais**.

2.9 L'école suit le **rythme des vacances scolaires**, en plus d'une **fermeture fin juin** ainsi que la **première semaine de septembre** et les **jours fériés**.

ARTICLE 3 – COMPORTEMENT ET RESPECT DES REGLES

3.1 Les téléphones doivent être **éteints ou en mode silencieux** durant les cours. Calme et discrétion sont exigés à l'arrivée et au départ des cours.

3.2 Il est **strictement interdit** de participer à un cours sous l'influence d'**alcool, de drogues ou de médicaments altérant la vigilance**. Tout élève jugé inapte pourra être **refusé à l'entrée du cours**.

3.3 Les élèves s'engagent à adopter un **comportement respectueux**, garantissant la **sécurité, la bienveillance** et la **convivialité** du groupe.

Les comportements **injurieux, racistes, sexistes, dégradants ou violents** entraîneront:

- Un **avertissement verbal**,
- Puis une **exclusion immédiate** sans remboursement,
- Et, en cas de récidive, une **interdiction définitive d'accès à l'établissement**.

ARTICLE 4 – LOCAUX ET SECURITE

4.1 Les élèves, intervenants et professeurs doivent respecter **les consignes de sécurité**, notamment celles affichées concernant les **risques incendie**.

4.2 Les **chaussures de ville** sont interdites dans la salle de pratique.



4.3 Il est **interdit de manger** dans les espaces de danse.

4.4 Le matériel mis à disposition doit être utilisé **conformément aux consignes affichées**.

4.5 L'utilisation des barres, cerceaux ou autres équipements est **strictement interdite en dehors des heures de cours ou de location encadrée**.

4.6 Chaque usager doit veiller à **laisser les lieux propres et rangés** (salle, vestiaires, sanitaires).

4.7 Il est interdit de **fumer ou de consommer de l'alcool** dans les locaux.

4.8 Le respect du **voisinage** et d'**autrui** est impératif : nuisances sonores, propos déplacés ou dégradations sont prohibés.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES

5.1 Flyinpole ne saurait être tenu responsable des **accidents corporels** survenant en cas de **non-respect des consignes de sécurité ou de l'état de santé** de l'élève.

5.2 L'établissement décline toute responsabilité en cas de **vol, perte ou détérioration** des effets personnels dans les locaux.

5.3 Les élèves souhaitant être couverts pour ces risques doivent souscrire une **assurance personnelle complémentaire**.

ARTICLE 6 – COURS PARTICULIERS ET STAGES

6.1 Pour les cours particuliers et stages, un **acompte de 50%** est exigé à la réservation. Le **solde est dû 7 jours avant** l'événement.

6.2 En cas d'annulation, **aucun remboursement ni report** ne sera effectué, sauf cas de force majeure dûment justifié.

ARTICLE 7 – CAS DE FORCE MAJEURE OU CRISE SANITAIRE

7.1 En cas de **confinement, interdiction préfectorale, alerte météo, ou toute autre mesure administrative** empêchant le déroulement des cours, **aucun remboursement ne pourra être exigé**.



ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES ET DROIT A L'IMAGE

8.1 Les informations collectées lors de l'inscription sont nécessaires à la gestion administrative de l'école et ne sont **ni cédées ni vendues**.

8.2 Conformément au RGPD, chaque élève dispose d'un **droit d'accès, de rectification ou de suppression** de ses données personnelles.

8.3 Des **photos ou vidéos** peuvent être prises pendant les cours à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux). Toute opposition à leur diffusion doit être **signalée par écrit** à la direction.